



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007321

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 21/11/2023

**Séance du 06 novembre 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

9 - Soutien à Solidarité Femmes 25 novembre : journée internationale de lutte contre les violences exercées à l'encontre des femmes

## Soutien à Solidarité Femmes 25 novembre : journée internationale de lutte contre les violences exercées à l'encontre des femmes

**Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°1	19/10/2023	Favorable unanime

### Résumé :

Créé en 1980, « Solidarité Femmes Besançon » est une association qui s'inscrit dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier les violences conjugales et qui gère au niveau local le 3919, numéro d'écoute dédié à cette problématique. Elle dispose d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et propose notamment un accueil de jour et un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation. Elle anime, par ailleurs, un collectif associatif accompagné par la ville, qui propose des actions dans le cadre du 25 novembre, journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

### I. Contexte

Créé en 1980, « Solidarité Femmes Besançon » adhère à la « Fédération Nationale Solidarité Femmes » qui regroupe en France 67 associations de lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier les violences conjugales et qui gère le numéro national d'écoute 3919.

L'association gère un C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) à destination des femmes victimes de violences, accompagnées ou non de leurs enfants. Elle dispose d'un lieu d'accueil distinct de l'hébergement ainsi que de 10 appartements, soit 36 places d'hébergement dont six d'urgence, femmes et enfants confondus. Hors C.H.R.S., l'association accueille, écoute, oriente et accompagne les femmes victimes de violences depuis 40 ans.

En 2021, 229 femmes ont été reçues dans le cadre d'un premier entretien. D'autre part, 107 femmes ont bénéficié d'un accompagnement dans la durée. 522 femmes ont contacté pour prendre RDV pour la première fois. 625 appels de femmes suivies. Au total, 1311 rendez-vous ont eu lieu en 2021.

### II. Projet

A l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Solidarité Femmes, avec d'autres associations, propose un programme d'actions auprès de publics divers (étudiants, professionnels, grand public). Ce programme d'actions se décline en conférences, débats, formations, sensibilisations sur les violences exercées à l'encontre des femmes dans le monde.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre du 5<sup>ème</sup> plan de prévention et de mobilisation contre toutes les violences faites aux femmes de l'Etat et du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance du Doubs.

Le programme se déroule du 20 au 26 novembre 2023 :

- Emission présentée par Radio Sud sur les actions des associations dans la semaine du 25 novembre
  - Interview du référent violences du Commissariat de Police et de la Gendarmerie,
  - Interview/témoignage d'une femme qui a été victime de violences,
  - Interview de personnes sur l'espace public sur les violences à l'égard des femmes,
  - Lectures de portraits de femmes par l'association le CIDFF.

- Exposition « Histoires d'Eves » de l'artiste péruvienne Carmen LUNA au FJT « Les oiseaux » du 20 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 accompagné de témoignage de femmes par installation sonore,
- Exposition « # après les violences », fresque de 40 portraits de femmes victimes de violences au Centre National Dramatique de Besançon,
- Parcours sur l'histoire d'Henriette de Crans (de la Cathédrale Saint Jean au pied de la statue sur le Parc Chamars) accompagné d'un dispositif sonore qui sera disponible sur le site internet de Radio Campus et accessible sur Smartphone,
- Conférence « Les papas en danger, les pères à l'assaut des droits des femmes » par Edouard LEPORT, Docteur en sociologie à Lille au Pixel le 22 novembre 2023,
- Conférence sur le phénomène prostitutionnel par l'Université de Franche-Comté,
- Conférence sur les violences à l'égard des femmes par Madame Isabelle STEYER, avocate de Paris,
- Intervention de l'association « Mouvement du Nid » au lycée Pergaud les 23 et 24 novembre 2023. Action de prévention et d'information en direction des terminales STSS dans le cadre de la préparation du grand oral des élèves,
- Session d'initiation aux gestes d'auto-défense organisée par le Crous de Bourgogne de Franche Comté avec Campus Sport et Solidarité Femmes 25,
- Film et débat « Sept hiver à Téhéran » proposé par Amnesty International au FJT Les Oiseaux le 23 novembre 2023.

### **III. Soutien financier**

L'association Solidarité Femmes sollicite la ville de Besançon à hauteur de 2 000 € afin de financer la programmation du 20 au 26 novembre 2023 dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences exercées à l'encontre des femmes.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.6574.0022184.10068 et le versement de la subvention sera effectué en une fois à compter de sa notification.

**La délibération a fait l'objet d'un vote électronique.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Solidarité Femmes en soutien à son projet.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\*: 1

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Nathan SOURISSEAU,  
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT